



Commission
scolaire de
la Capitale

Info-Parents



2017-2018

À la découverte de...

-
-
- Visitez notre nouveau site web : cscapitale-ecole-delasource.ca
 - IGA COOP DE LORETTEVILLE # MEMBRE DE L'ÉCOLE : 100320

Le 29 août 2017

DOCUMENT À CONSERVER, CAR IL CONTIENT PLUSIEURS INFORMATIONS IMPORTANTES QUI VOUS SERONT UTILES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE SCOLAIRE.

Chers parents,

C'est avec un immense plaisir que j'accompagnerai votre ou vos enfants au quotidien pour cette nouvelle année scolaire 2017-2018. C'est avec joie que je me joins à une équipe engagée et motivée.

Votre enfant se retrouvera dans un environnement stimulant où il pourra s'épanouir et embellir son arbre de connaissances. Sachez que votre rôle et soutien sont essentiels dans la réussite scolaire de votre enfant.

Je vous invite à consulter notre site internet pour connaître notre équipe-école au www.http://cscapitale-ecole-delasource.ca/

INFO-PARENTS

Cet Info-Parents sera le seul que vous aurez en format papier. Les prochains vous seront acheminés par courriel à l'adresse que nous avons dans le dossier de votre enfant. Si vous désirez l'obtenir en version papier, nous vous demandons de communiquer avec le secrétariat. De plus, vous pourrez également le consulter sur notre site internet : www.http://cscapitale-ecole-delasource.ca/



FICHES URGENCE-SANTÉ

Vous recevez aujourd'hui la fiche urgence santé de votre enfant. Nous vous demandons de vérifier les informations et d'y apporter les corrections, le cas échéant, de la signer et de la retourner dès demain.

FORMULAIRE D'AUTORISATION DE PHOTOGRAPHIE

Vous recevez également un formulaire d'autorisation d'utiliser des photographies et des vidéos réalisées dans le cadre scolaire à compléter et à retourner à l'école.

la Source

École primaire de la Source
204, boulevard des Étudiants Québec (Québec) G2A 1P5
TÉLÉPHONE : 418-686-4040, poste 4007
TÉLÉCOPIEUR : 418 847-8251

Le savoir
qui
grandit

cscapitale.qc.ca

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

Mercredi, 6 septembre 2017 à 18 h 30, la direction vous invite à vous présenter à l'école pour assister à l'assemblée générale des parents. Lors de cette rencontre, nous formerons les divers comités. Nous profiterons également de l'occasion pour vous informer des divers dossiers qui seront traités pendant l'année scolaire 2017-2018.

Après l'assemblée générale, soit de 19 h 30 à 20 h 30, vous pourrez rencontrer le titulaire ainsi que les spécialistes qui travailleront avec votre enfant. Nous vous attendons en grand nombre.

ARRIVÉE À L'ÉCOLE LE MATIN ET LE MIDI EN TOUTE SÉCURITÉ

Les élèves doivent arriver à partir de 8 h le matin seulement, heure à laquelle la surveillance débute. Pour le midi, ils doivent arriver qu'à partir de 12 h 45.



Le service de garde ouvre ses portes à compter de 7 h. Nous vous demandons de ne pas laisser votre enfant seul sur la cour. Donc, avant de partir, assurez-vous que votre enfant est pris en charge par une éducatrice.

ABSENCE DE VOTRE ENFANT

Nous contrôlons les absences et les retards des élèves le matin et l'après-midi. Vous devez aviser le secrétariat de l'école lorsque votre enfant s'absente ou est en retard avant 8 h le matin et 13 h l'après-midi. De plus, le service de garde doit aussi être avisé, si votre enfant le fréquente.



Notez qu'il ne suffit pas d'écrire un message dans l'agenda de votre enfant ou d'envoyer un courriel à l'enseignante pour motiver son absence, car souvent la secrétaire n'est pas au courant ou votre enfant entre avec un spécialiste. Cette pratique est dans le seul et unique but : la sécurité de votre enfant.

Si votre enfant doit quitter l'école sur les heures de classe pour un rendez-vous, toujours avertir l'école par téléphone.

- ***Pour le secrétariat : 418 686-4040, poste 4007 et composer le 3***
- ***Pour le service de garde : 418 686-4040, poste 4007 et composer le 1***

PAIEMENT DES FOURNITURES SCOLAIRES

Lors des dernières journées de classe en juin dernier, vous aviez reçu la facture pour les fournitures scolaires à payer. Si vous l'avez égarée pendant la période de l'été, vous pouvez communiquer avec le secrétariat pour en obtenir une autre copie. Notez également que vous pouvez acquitter votre facture par internet en utilisant le numéro de référence indiqué sur la facture ou par chèque payable à l'ordre de l'école de la Source.



BICYCLETTE

Les élèves qui désirent utiliser leur bicyclette pour se rendre à l'école peuvent le faire. Il faut rappeler les règles de prudence et ne pas oublier d'apporter un cadenas pour éviter les vols.

PHOTOGRAPHIE

C'est le jeudi 14 septembre 2017 que nous aurons la visite du photographe.





CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

Vous êtes toujours les bienvenues à l'école. Cependant, aucun parent n'est autorisé à circuler dans l'école sans avoir obtenu l'autorisation de la secrétaire. Si vous désirez rencontrer un(e) enseignant(e) ou un autre membre du personnel, vous devez d'abord avoir pris rendez-vous. Nous vous remercions de votre collaboration, car la sécurité de votre enfant nous tient à cœur!

BIBLIOTHÈQUE

Pour la prochaine année scolaire, nous avons un grand besoin de bénévoles. Si vous avez des disponibilités, ayez des connaissances de base en informatique et avez le goût de travailler avec les jeunes, nous vous invitons à compléter le formulaire joint à la présente. L'invitation est lancée aussi à un membre de votre famille.

De plus, vous trouverez également joint, un formulaire autorisant votre enfant à emprunter des livres à notre bibliothèque.

STATIONNEMENT

Les espaces sont réservés seulement aux détenteurs d'un permis de stationnement. **Donc, il vous est INTERDIT de garer votre véhicule, même pour quelques minutes, dans le stationnement de l'école à moins d'utiliser l'espace réservé pour les visiteurs.**



De plus, nous avons constaté l'année dernière que plusieurs parents attendent leurs enfants dans le stationnement du bas ou du haut, ce qui compromet la sécurité des élèves. **Nous demandons votre collaboration afin que vous puissiez demeurer à l'extérieur des aires de stationnement de l'école pour attendre ou venir reconduire vos enfants, le tout, par mesure de sécurité.**



Le meilleur endroit pour laisser votre enfant est sur le trottoir, devant l'école.

ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS À L'ÉCOLE

L'école n'est pas autorisée à administrer des médicaments aux enfants à moins d'une autorisation écrite des parents, accompagnée de la prescription du médicament collée sur la boîte ou le flacon. Pour ce faire, **vous devez compléter un formulaire disponible soit au service de garde ou au secrétariat.** Aucun médicament de type (Tylenol ou Advil) ne pourra être administré, aucune crème antibiotique ou crème à mains ne pourra être appliquée si nous n'avons pas ce formulaire.



COLLATIONS PERMISES


Les aliments pouvant contenir des traces de noix ou d'arachides ainsi que les graines de tournesol sont strictement interdits pour des raisons de sécurité dues aux allergies. Cette interdiction s'applique autant en classe qu'au service de garde. Les seules collations permises à l'école et au service de garde sont les suivantes : fruits et légumes frais ainsi que le fromage.

OBJETS PERSONNELS –OBJETS PERDUS

Nous vous suggérons d'identifier tous les vêtements, les chaussures et les objets personnels de votre enfant (nom et prénom). Les objets perdus sont déposés dans un bac au service de garde. Les objets non réclamés avant les vacances des fêtes, avant la semaine de relâche et à la fin de l'année scolaire sont envoyés à un organisme de charité.

L'école n'est pas responsable des objets perdus ou volés. Nous suggérons de ne pas apporter des objets personnels de la maison (bijoux, petites autos, jouets, cellulaire, IPOD etc.) sans l'autorisation de l'enseignant.

Toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter une belle année scolaire!


Chantal Moffet,
Directrice

Le 29 août 2017

Chers parents,

Dans quelques semaines, nous procéderons à l'ouverture de la bibliothèque de l'école. Pour ce faire, nous avons un grand besoin de bénévoles qui pourront aider, entre 8 h 15 et 15 h 30, en effectuant les prêts et les retours de livres à l'aide d'un ordinateur, ainsi que le classement. Nous avons également besoin de bénévoles disponibles pour effectuer la réparation de livres et pour installer les coins et les dos d'ouvrages neufs. Si vous connaissez quelqu'un qui a des disponibilités (grands-parents, amis, parents, nièces, etc.) pour permettre le bon fonctionnement de notre bibliothèque, veuillez, s.v.p., nous remettre ses coordonnées le plus tôt possible afin que nous puissions offrir le plaisir de lire à la bibliothèque rapidement.

Merci pour votre collaboration tant appréciée.

La directrice,



Chantal Moffet



BÉNÉVOLE À LA BIBLIOTHÈQUE

Nom de la personne disponible : _____

Téléphone : _____

Disponibilités (indiquer les journées ou les demi-journées en jours/semaine)



Le 29 août 2017

Aux parents des élèves

Objet : Emprunt de livres de bibliothèque



Chers parents,

Les élèves pourront emprunter des livres, à notre bibliothèque, dès qu'elle sera prête.

Cette lettre vise à vous informer que votre enfant pourra apporter à la maison ses livres empruntés à la bibliothèque. Nous vous demandons d'exiger de lui qu'il transporte toujours ses livres dans son sac d'école. Les livres sont excessivement coûteux et fragiles. *C'est pourquoi nous vous demandons de sensibiliser votre enfant sur l'attention à leur apporter.* La loi sur l'Instruction publique permet à l'école de réclamer le coût de remplacement d'un livre perdu ou brisé. **L'élève perdra son droit d'emprunter s'il n'y a pas eu remboursement.**

Conscients que vous connaissez l'importance de la lecture, nous sommes assurés que vous autoriserez votre enfant à emprunter des livres à la bibliothèque en signant et retournant le bas de cette lettre.

Nous vous remercions à l'avance de votre bonne collaboration.

La directrice,



Chantal Moffet

✂-----

Emprunt de livres de bibliothèque
(À compléter et à retourner à l'école le plus tôt possible)

J'autorise mon enfant à emprunter des livres à la bibliothèque de l'école pour l'année scolaire 17-18.

Nom de l'enfant : _____ Classe de : _____

Signature de l'autorité parentale

Date

ÉCOLE : DE LA SOURCE

DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISER DES PHOTOGRAPHIES ET DES VIDÉOS RÉALISÉES DANS LE CADRE SCOLAIRE

Chers parents,

Nous désirons obtenir votre consentement pour publier d'éventuelles photos et vidéos où l'on voit votre enfant dans :

- les publications et le site Internet de l'école;
- les publications officielles et promotionnelles de la commission scolaire (rapport annuel, brochures, dépliants, affiches, publicités et autres outils de communication);
- le site Internet, le blogue et la page Facebook de la commission scolaire;
- les médias (photographies et tournages à l'occasion d'événements spéciaux de l'école ou de la commission scolaire);
- les travaux des stagiaires que l'école accueille.

Merci de votre collaboration.

Veillez inscrire le nom de votre enfant (en lettre moulée) et cochez la case appropriée.

J'AUTORISE que mon enfant _____
soit photographié ou filmé dans le cadre des activités scolaires afin que la commission scolaire
puisse utiliser les documents selon le type d'utilisation décrit ci-dessus.

JE REFUSE que mon enfant _____
soit photographié ou filmé dans le cadre des activités scolaires.

L'autorisation est valide pour une durée de cinq ans pour les photos et vidéos réalisées entre le 29 août 2017 et le 24 août 2018.

Par la présente, je déclare avoir lu et compris l'information.

Signature du parent ou tuteur

Date : _____

Québec, le 21 août 2017

INVITATION SPÉCIALE

À TOUS LES PARENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CAPITALE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (CCSEHDAA)

Chers parents,

Le Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage désire vous inviter à son assemblée générale annuelle. Si votre enfant éprouve des difficultés scolaires, s'il a des troubles de l'attention / concentration ou du comportement ou encore, s'il a un handicap, cette assemblée s'adresse particulièrement à vous. En effet, la Commission scolaire de la Capitale invite les parents des enfants qui fréquentent une de ses écoles à venir s'informer des services qui sont à leur disposition. Nous procéderons également à l'élection des membres parents au comité consultatif des services aux EHDAA. En devenant membre de ce comité, vous contribuerez à assurer la qualité des services offerts aux élèves de la commission scolaire.

L'assemblée générale du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de la Commission scolaire de la Capitale se tiendra :

Date : Mercredi le 27 septembre 2017 à 19 h 30

Endroit : École secondaire Cardinal-Roy – salle Raymond-Gervais
50, rue du Cardinal-Maurice-Roy, Québec (QC) G1K 8S9
Exceptionnellement, le stationnement sera gratuit pour la soirée

Veuillez consulter l'ordre du jour au verso (Un goûter sera servi).

Pour plus d'information, veuillez consulter le site internet www.cscapitale.qc.ca sous la rubrique Parents et élèves / Adaptation scolaire et comité consultatif des services EHDAA.

En espérant avoir le plaisir de vous rencontrer, je vous prie d'accepter mes salutations les meilleures.

Marie-France Thomassin, présidente
Comité consultatif EHDAA 2016-2017

Voir ordre du jour au verso....



Commission
scolaire de
la Capitale

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (EHDA)

DATE : MERCREDI, 27 SEPTEMBRE 2017
HEURE : 19 H 30
LIEU : ÉCOLE SECONDAIRE CARDINAL-ROY
50, RUE DU CARDINAL-MAURICE-ROY, QUÉBEC (QC) G1K 8S9 (EXCEPTIONNELLEMENT, LE STATIONNEMENT
GRATUIT POUR LA SOIRÉE)
SALLE RAYMOND-GERVAIS

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du président;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 28 septembre 2016;
4. Rapport des activités du comité EHDA pour l'année scolaire 2016-2017;
5. Présentation du rôle du commissaire parent;
6. Survol des services de l'adaptation scolaire;
7. Élections des membres parents du comité consultatif des services aux EHDA pour l'année 2017-2018 :
 - a) procédures;
 - b) mise en candidature pour les postes vacants;
 - c) vote;
8. Présentation :
 - 8.1 *Guide d'accompagnement à l'intention des parents d'un enfant ayant des besoins particuliers* réalisé par la Fédération des comités de parents du Québec, à consulter :
http://www.fcpq.qc.ca/data/userfiles/files/Recherche_Developpement/outils_parents/Fiches-Guide%20HDAA/FCPQ%20brochure%20FR-2012-web.pdf
9. Période de questions de l'assemblée;
10. Divulgation des membres élus et nomination des parents substitués. Veuillez noter que les parents élus seront convoqués à une **première rencontre du comité, le mercredi 4 octobre 2017**;
11. Levée de l'assemblée.

Marie-France Thomassin
Présidente du Comité consultatif des services aux EHDA 2016-2017
2017-08-21

Note Veuillez prendre note qu'une brève rencontre des membres qui formeront le comité consultatif EHDA 2017-2018 suivra l'assemblée générale.